



## Procès-verbal Conseil Municipal du 24 février 2016

Séance du 24-02-2016  
Convocations et affichage du 17-02-2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

**Présents** : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.

MM. BUTAUD Daniel, BLOINO Didier, CHASSIGNET Éric, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, LUNEL Romain, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

**Absents excusés** : Monsieur COMBET Bernard pouvoir à Mme ALLOT Nathalie.  
Monsieur ECK Julien pouvoir à Monsieur SEMAM Fayçal.  
Monsieur PICAUD Grégory pouvoir à Monsieur HUS Christian.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BLOINO Didier

### **0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2016.**

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. COMBET pouvoir à Mme ALLOT

M. ECK pouvoir à M. SEMAM

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

### **1- Adoption de la convention d'utilisation des équipements municipaux avec l'Association Sportive et Culturelle de Montereau sur le Jard (ASCMJ).**

Afin de définir les modalités d'utilisation des équipements municipaux avec l'ASCMJ, il y a lieu d'adopter une convention.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. COMBET pouvoir à Mme ALLOT

M. ECK pouvoir à M. SEMAM

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

## **2- Personnel communal : signature d'un contrat de travail.**

Pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans lorsque, au terme de la première année, la procédure pour recruter un fonctionnaire n'a pas abouti.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. COMBET pouvoir à Mme ALLOT

M. ECK pouvoir à M. SEMAM

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

## **3- Décision du Maire.**

N° 16-02 du 01/02/2016 : Avenant n° 2 du marché de prestations de ménage dans les bâtiments communaux.

Suite à l'augmentation des fréquences sur les sites de la mairie, de la salle des fêtes et de la bibliothèque, il y a lieu de modifier le marché initial auprès de la SAS PULITA sis 80 rue de l'Aqueduc 75010 Paris.

## **4- Questions Diverses.**

Monsieur CHASSIGNET demande si un plan de délestage est prévu pour les travaux des feux tricolores sur la RD 471/RD 57.

Monsieur HUS stipule que les premiers travaux ont déjà commencé et qu'ils se poursuivront à compter du 7 mars, date à laquelle seront mises en place diverses déviations.

La RD 57 sera fermée jusqu'au carrefour des Bordes. La RD 471 ne sera pas coupée, il y aura un alternat. Les plans de déviation sont éloignés pour un détournement maximum.

La municipalité s'interroge sur le risque temporaire d'augmentation du trafic dans le village.

Monsieur HUS indique que l'équipe municipale travaille sur le projet d'extension de l'atelier municipal, dont la réalisation se fera dans le second trimestre 2016. Des travaux de voirie sont également prévus dans le lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 55.